

quand elle n'est pas assez cuite; j'en ai failli mourir pour en avoir trop mangé, parce qu'ils n'étoient pas assez cuits.

Il y a aussi beaucoup de tortuës d'eau & de terre, dont les Indiens mangent, & que les Espagnols trouvent aussi fort bonnes.

Les indiens en general aiment tous à boire, & boivent de leur simple chocolate sans sucre ni autres ingrédiens, ou bien de l'atolle jusqu'à crever.

Mais s'ils peuvent avoir de quelque breuvage qui enivre, ils boiront tant qu'ils auront un sol dans leur bourse, & n'en laisseront pas une goutte.



CHAPITRE X.

Description d'une boisson étrange des Indiens, & de la maniere dont les Espagnols abusent de leur inclination à l'ivrognerie.

Les font entr'eux de certains breuvages qui sont plus forts que du vin, qu'ils font en de grandes cruches ou pots de terre qu'on apporte d'Espagne, où ils mettent un peu d'eau puis remplissent le vaisseau de melasse ou jus des cannes de sucre, ou d'un peu de miel, pour le rendre doux, & pour lui donner de la force, ils y mettent des racines & des feuilles de tabac, & d'autres racines qui croissent en ce pays-là, qu'ils savent être propres à cette opération.

J'ai

J'ai vû même en quelques endroits qu'ils y mettoient un crapaut tout vivant.

Après cela ils ferment le vaisseau, & laissent fermenter tout cela ensemble pendant quinze jours ou un mois, jusqu'à ce que le tout soit bien macéré & fermenté, que le crapaut soit consumé, & que ce breuvage ait acquis la force qu'ils desirent.

Alors ils ouvrent le vaisseau, & invitent leurs amis pour en boire, ce qu'ils font d'ordinaire pendant la nuit, de peur d'être découverts par le Prêtre du Village, & ne cessent de boire jusqu'à ce qu'ils soient tout-à-fait sous & yvres.

Ils nomment ce breuvage le *chicha*, qui est extrêmement mauvais, & cause souvent la mort à plusieurs personnes, particulièrement dans les endroits où ils y mettent des crapaux.

Lors que je demeurois à Mixco, l'on me donna avis qu'il se devoit tenir une grande assemblée chez un Indien pour boire de ce breuvage; ce qui fit que je pris avec moi les Officiers de la Justice du lieu, & me transportai en la maison de cet Indien, où nous trouvâmes quatre de ces cruches ou pots de terre, tous pleins de ce breuvage qu'on avoit débouché, que je fis transporter dans la rue, où je les fis mettre en pièces & épandre ce vilain chicha, qui m'envoya une odeur si puante au nez, qu'il m'en prit un vomissement, & j'en fus malade presque pendant huit jours.

Les Espagnols qui connoissent le naturel des Indiens, l'inclination qu'ils ont à l'ivrognerie les trompent sur ce sujet en diverses ma-

manieres; car quoi qu'il soit expressément défendu, même à peine de confiscation & de l'amende de vendre du vin dans les villages des Indiens, cela n'empêche pas que plusieurs Espagnols qui sont pauvres, ou de basse condition, & qui considèrent plutôt le lucre que l'autorité publique, ne transportent du vin hors de la ville de Guatimala, pour le vendre dans les Villages des Indiens, à cause du grand profit qu'ils y trouvent.

Car d'un pot de vin ils en feront deux pour le moins, en le faisant bouillir avec de l'eau & du miel, & d'autres sortes de drogues pour lui donner de la force, qui ne leur coûtent guères, mais qui enyvrent puissamment ces pauvres Indiens, à qui ils vendent ce breuvage mixtionné pour vrai vin d'Espagne au pot & à la pinte, mais toujours à fausse mesure.

Avec ce vin-là ils ont bien tôt enyvré ces pauvres Indiens, qu'ils trompent encore plus facilement lors qu'ils sont yvres, leur faisant payer le double du prix; & enfin lors que le sommeil les surprend, ils fouillent cependant en leurs poches.

Ce crime-là est fort commun entre les Espagnols de Guatimala, qui abusent ainsi des Indiens, lors qu'ils viennent dans la Ville pour vendre & acheter quelque chose.

Ceux qui tiennent des Bodegones, qui sont leurs cabarets, & ressemblent à des boutiques de Chandeliers, parce qu'ils ne vendent pas seulement du vin, mais aussi des chandelles, du poisson, du sel, du fromage & du lard, attirent ordinairement ces pauvres Indiens chez eux, & quand ils les ont eny-

nyvrez, ils fouillent en leurs poches, & les chassent après à coups de bâtons ou à coups de poing, s'ils ne veulent pas s'en aller d'eux-mêmes.

Lors que j'étois à Guatimala il y avoit un de ces cabaretiers nommé Jean Ramos, qui par ces sortes de tromperies avoit amassé pour plus de deux cens mille ducats de bien, & en donna huit mille à une sienne-fille en mariage; aussi n'y avoit-il point d'Indien qui passât devant sa porte qu'il n'appellât, & après être entré chez lui qu'il ne le traitât comme j'ai dit ci-dessus.

Lors que j'étois à Mixco, il y avoit un Fermier Espagnol qui étoit voisin du mien dans la Vallée, qui ayant envoyé ses serviteurs Indiens à Guatimala avec une demi-douzaine de mulets chargez de froment, pour délivrer ce blé à un marchand avec qui il étoit convenu du prix & qui en devoit donner l'argent à l'un de ces serviteurs qui l'avoit servi pendant six années, & qu'il avoit toujours reconnu pour fidèle. Ce blé ayant été délivré au marchand, & l'argent reçu, qui se montoit à cent huit livres, chaque mulet portant six boisseaux, à un écu le boisseau.

Comme cet Indien passoit devant la boutique ou le cabaret de ce Jean Ramos avec un de ses compagnons, il fit si bien qu'il les fit entrer, après les avoir fait boire du vin mixtionné & les avoir enyvrez, il fouilla dans la poche de celui qui portoit cet argent & le prit, puis les chassa de sa maison; de sorte qu'étant encore tous deux yvres ils furent obligez de monter sur leurs mulets & de s'en

re retourner au logis ; mais en chemin l'Indien qui avoit reçu l'argent, tomba de dessus son mulet & se cassa le col ; l'autre arriva au logis sans camarade & sans son argent.

Le Fermier poursuivit Jean Ramos après cela, & intenta action contre lui à la Cour pour ravoit son argent ; mais Ramos qui étoit plus riche & plus en état de faire des presens que lui, se tira facilement d'affaire, comme il avoit fait plusieurs fois auparavant.

Les Espagnols n'appellent ces choses-là par moquerie que des peccadilles ; c'est-à-dire de petits pechez, parce qu'ils n'en font pas de compte, & ne font nulle conscience non seulement d'enyvrer & de voler les Indiens, mais aussi de les tuer ; la mort de ces pauvres gens n'étant non plus considérée ni vengée entr'eux, que celle d'une brebis ou d'un veau qui sera tombé dans un puits.



CHAPITRE XI.

Du Gouvernement des Indiens, & de la Justice qui s'exerce entr'eux.

Après avoir parlé de leurs vêtemens, de leurs maisons, de leur boire & de leur manger, il ne reste plus qu'à dire quelque chose des mœurs, du gouvernement & de la Religion de ceux qui dépendent des Espagnols.

Ils ont emprunté la forme de leur gouvernement civil des Espagnols, & dans tous les

Vil-

Villages ils ont un ou deux Alcades, & autant ou plus de Regidors, qui sont à peu près comme les Maires & les Echevins parmi nous, ou les Jurats en Guyenne, & quelques Alguasils qui sont des Sergens ou Huissiers, pour faire executer les ordres de l'Alcade ou du Maire, & des autres Magistrats.

Dans les Villages où il y a trois ou quatre cens familles ou plus, il y a ordinairement deux Alcades, six Regidors, deux Alguasils Majors, & six autres qui dépendent d'eux.

Il y a aussi quelques Villages qui ont le privilège d'avoir un Gouverneur Indien, qui est au-dessus des Alcades & de tous les autres Officiers.

L'on change ces Officiers-là tous les ans, & l'on en élit d'autres qui sont choisis par les Indiens mêmes, qui nomment tour à tour les uns après les autres, de chaque Tribu ou lignage par où ils sont distinguez entr'eux.

Ils entrent en charge le premier jour de l'an, & après ce jour-là l'on fait sçavoir leur élection à la Cour de Guatimala s'ils en dépendent, ou bien s'ils ne sont pas de sa Jurisdiction, aux principaux Magistrats ou Gouverneurs Espagnols des Provinces qui approuvent cette nouvelle élection, & examinent les comptes de la dépense qui a été faite par les Officiers précédens, qui pour cet effet apportent avec eux leurs registres publics.

C'est pourquoi chaque Village a un Greffier ou un Ecrivain, qui d'ordinaire est plusieurs années en charge, parce qu'il se trouve peu d'Indiens qui sçachent écrire, & qui puissent bien exercer cette charge.